

*Question présentée par le député :*

*M. Guy Mettan*

*Date de dépôt : 13 décembre 2012*

## **Question écrite urgente**

### **Le Conseil d'Etat peut-il mettre la pression pour faire respecter les conventions collectives?**

La pression du franc, la baisse de la consommation et, de façon générale, le marasme qui touche des secteurs économiques tels que le commerce de détail et la presse, menacent sérieusement la pérennité de la paix du travail et des conventions collectives qui régissent la vie des collaboratrices et collaborateurs de ces branches.

Récemment les éditeurs ont dénoncé la convention collective des journalistes pour la fin de l'année 2013.

Sachant que ce secteur a déjà connu une crise très grave à Genève avec la disparition de *La Suisse* et du *Journal de Genève* dans les années 1990, que la survie du *Temps* est aujourd'hui menacée alors que le *Courrier* survit au jour le jour, il est indispensable que les cantons romands et Genève en particulier puissent continuer à bénéficier d'une presse indépendante et diversifiée, garante de la vie démocratique.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat, en qualité de garant du dialogue social, peut-il rappeler aux partenaires sociaux de la presse écrite l'importance d'une nouvelle CCT romande et, subsidiairement, intervenir auprès du DETEC afin que les aides à la distribution des journaux par Poste suisse soient assurées à long terme?

Ces aides sont en effet vitales pour la survie des journaux, confrontés aux hausses à répétition exigées par la Poste.